



Droit sur le domicile conjugal

Par **pittirossu**, le **26/03/2008** à **07:46**

Nous avons des enfants mineurs. Mon épouse a un amant. Elle refuse de quitter le domicile conjugal. Je suis propriétaire de la maison. Je l'ai acquis avant mon mariage. Ai-je le droit de lui demander de partir ?

Par **Visiteur**, le **26/03/2008** à **18:05**

Bonsoir,
Je ne pense pas que vous ayez le "droit" de lui demander de partir.
On sait que dans les cas de "faute" avérée, mais il s'agit surtout de cas de violences conjugales, un conjoint peut saisir le JAF (juge des affaires familiales), en amont de la procédure de divorce, pour organiser la résidence séparée d'avec son conjoint en bénéficiant d'une priorité au maintien dans le domicile conjugal. Le juge statue également sur l'autorité parentale.
Renseignez vous auprès du tribunal ou de votre avocat.
Cordialement.